

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 27 juin 2017  
**CO 095 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Thierry GUICHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE Christian JAQUIER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Alain CHOULOT à Yves DÉCOTÉ, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Jacques FAIVRE à Yvon PERSON,

Etaient Excusés : André VIONNET, Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Cyril ACCARD GUILLOIS, Pierre MIDOL, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Françoise WEBER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 72  
Votants : 80

Secrétaire de séance : Monsieur René GUINERET

Convocation faite le : 21 juin 2017

**Objet : Convention avec le Département pour le PDIPR**

VU la note de synthèse n°11 ;

VU l'avis de la commission Culture et tourisme en sa séance du 15 juin 2017 ;

VU le projet de convention avec le département du Jura,

ENTENDU l'exposé de Martine VUILLEMIN, Vice-Présidente déléguée au tourisme notamment ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 27 juin 2017  
**CO 095 DE (suite)**

CONSIDERANT que le Département du Jura, en partenariat avec les communautés de communes et autres acteurs locaux, a élaboré le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) qui a pour objectifs de faciliter la découverte des sites naturels et des paysages, en privilégiant la pratique de la promenade et de la randonnée dans le respect de l'environnement, de préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux et plus généralement du patrimoine rural, de garantir la cohérence et la continuité d'itinéraires pédestres, équestres, VTT, pérennes et de qualité sur l'ensemble du territoire départemental ;


VU la demande du Département qui souhaite que les EPCI mettent en place au niveau de leur territoire, une Commission Locale de la Randonnée (COLORANDO), qui regroupe les personnes morales ou physiques, publiques ou privées qui s'investissent dans la gestion ou sont seulement concernées par la promenade et la randonnée. Cette COLORANDO a pour objet de favoriser la concertation, l'échange et de conseiller l'EPCI dans ses choix de gestion des itinéraires et aménagements de randonnées du territoire ;

ENTENDU les interventions portant demande d'aménagement d'un sentier de randonnée pour les quads ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- APPROUVE le texte de convention PDIPR et autorise M. le Président à signer cette convention relative à la gestion de la randonnée dans le Jura avec le Département.
- 2- VALIDE la mise en place de la COLORANDO issue de la Commission Tourisme Culture de la CCAPS.
- 3- AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président  
  
Michel FRANCONY  
Pour le Président empêché.  
le Vice-Président

